

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juillet, à 20 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Marques, en séance publique, sous la présidence de M. DENISE Régis, Maire.

Etaient Présents : Messieurs MINEL Gilbert, HERY Patrice, VALLOT Cédric,
FALAISE Philippe, DUNET Joël, VANDER SCHUEREN Daniel ,et
BRUNET Jean.
Mesdames NAVEL Marie-France et THUILLIEZ Mélissa

Etait Absent excusé : Monsieur TANQUERAY Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur BRUNET Jean

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

DELIBERATION SAGE :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle.

Le Conseil Municipal après délibération, donne à l'unanimité un avis défavorable sur le projet.

CAHIER DES CHARGES COLUMBARIUM :

Le Conseil Municipal examine le cahier des charges columbarium, le coût de réalisation du columbarium étant de 10 000 euros, Le Conseil Municipal fixe à 1000 euros la case pouvant contenir 2 urnes sur une durée de 30 ans et à 50 euros pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

PASSAGE DE LA CARTE COMMUNALE EN PLU :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a eu une réunion ce matin avec le bureau d'études qui organise le projet de carte communal et les différents services intervenants.

Monsieur Le Maire explique que la communauté de communes du canton d'Aumale, ne dispose pas de terrain pour la création d'une zone d'activité mais qu'il en existe un en bordure de la route départementale d'une superficie de 32 hectares et que le propriétaire est d'accord pour en vendre une parcelle.

Monsieur Le Maire souhaiterait intégrer le projet de ZAC à la carte communale, mais pour se faire les différents services ont fait comprendre qu'il fallait passer en PLU pour que le dossier puisse être examiné.

Monsieur Le Maire ajoute que toutes les études validées qui ont été faites pendant le projet de carte communale restent acquises et présente le devis pour le passage de la carte communale en plan local d'urbanisme, celui s'élève à 13 800 euros HT soit 16 560 euros TTC.

Monsieur Le Maire tient à préciser que le passage de la carte communale en PLU ne vaut pas accord sur la ZAC et que les différents services peuvent donner un avis négatif.

Après concertation, Le conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le devis pour donner une chance à l'intercommunalité avec la ZAC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer les documents administratifs y référents.

CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu du ministère de la défense et des anciens combattants pour la désignation d'un correspondant défense dans la commune.

Le Conseil Municipal désigne M. VANDER SCHUEREN Daniel.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de convention du Département pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement soit une participation de 0,76 centimes par habitants et par an.

Après délibération, Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT ECOLE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'aucune candidature n'est encore parvenue pour la location du logement de l'école.

Des annonces ont été mises dans l'annonceur, Le Réveil et sur le Bon Coin.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de choisir en concertation avec les deux adjoints les futurs locataires, car il n'y a pas de réunion de Conseil prévue pendant les vacances d'été.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour information, Monsieur Le Maire donne le nom des personnes retenues par la direction générale des finances publiques pour siéger à la commission des impôts directs.

Monsieur Le Maire souhaiterait acheter une auto-laveuse pour faciliter le travail de l'agent communal à la salle des fêtes.

Des devis seront demandés et la décision sera prise à une prochaine réunion.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'a pas encore eu de retour pour le compte rendu du boîtier de comptage sur la RD 920 afin de faire réduire la vitesse mais que les courriers de M. Fillocque et M. Day sont arrivés pour appuyer la demande de diminution de vitesse.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.